

Accords fiscaux—Loi

difficulté la dernière fois. Mais par contre, si une femme ou une copine téléphone et dit: Moi, j'ai une difficulté, mon enfant est malade, ma gardienne n'est pas rentrée. On lui fait savoir bien gentiment qu'on espère que la situation ne se répètera pas, parce qu'elle devra se chercher du travail ailleurs.

Alors, je pense que cette démonstration nous montre réellement où sont nos priorités et où devraient être nos priorités.

Alors, si le projet de loi C-96 au niveau de la péréquation est établi, c'est entendu que ce sera un des projets dont le gouvernement fédéral pourrait prendre le leadership, ce sera nécessairement très difficile à mettre en application.

Également, monsieur le Président, lorsqu'on pense aux coupures qui sont données dans le projet de loi C-96, on s'aperçoit aussi que certaines universités canadiennes ont à ce moment-là à faire des réductions de budgets dramatiques qui freinent l'avancement des étudiants, des étudiantes et des professeurs. Au Québec, par exemple, je sais qu'il y a eu des coupures importantes dans les budgets, avec les résultats qu'il y a des abonnements à des revues spécialisées qui ne sont pas renouvelés, ce qui fait que les étudiants ne sont pas au courant des nouveautés dans leurs domaines. On a coupé des postes de professeurs, et lorsqu'on a cessé de couper, on a gelé l'embauche. Toute une génération d'universitaires ne trouvent pas de place dans le système universitaire actuel, alors que les effectifs d'étudiants ne cessent d'augmenter.

Les nouvelles réductions imposées par le projet de loi C-96 sont à mon avis tout à fait inacceptables. D'autant plus qu'on était supposé mettre en oeuvre des réductions à partir du 1^{er} avril 1987 et non pas du 1^{er} avril 1986.

Dans le mémoire de l'Association des collèges communautaires du Canada au Comité sénatorial permanent des Finances nationales, on peut lire l'importance d'investir judicieusement pour permettre au Canada de maintenir et même d'augmenter sa «compétitivité» au niveau académique.

Je rappelle qu'il y a actuellement plus de 2 millions de Canadiens et de Canadiennes qui étudient dans les collèges communautaires, et ceux-ci occupent donc une place privilégiée, lorsqu'on parle d'éducation postsecondaire au Canada.

Les collèges communautaires sont certes en désaccord avec les universités lorsque vient le temps de parler de financement, car chacun tient à obtenir la part du lion, mais s'il est un sujet sur lequel ils s'accordent, c'est sur l'importance de continuer à investir dans l'éducation postsecondaire. Il est urgent d'investir dans des secteurs de pointe pour soutenir la concurrence internationale.

Monsieur le Président, le projet de loi C-96 est en contradiction flagrante avec les promesses électorales des conservateurs. En effet, lors d'une réunion du caucus conservateur québécois tenue en juillet 1984, on adoptait la proposition suivante: Respecter l'obligation fédérale de financer les soins de santé dans les provinces dans le cadre du financement des programmes établis et fournir les fonds supplémentaires aux provinces sur une base paritaire pour établir ou enrichir des programmes qui sont reconnus lors d'une conférence nationale regroupant les ministres de la Santé et les professionnels de la santé, comme étant les plus susceptibles d'améliorer la santé générale des Canadiens et de diminuer les coûts du système à long terme.

Lors de la campagne électorale, le parti progressiste conservateur ne s'est pas gêné pour critiquer le programme des 6 et 5 p. 100, alors qu'aujourd'hui non seulement il effectue des réductions dans les transferts fédéraux, mais il le fait un an plus vite que prévu.

Je voudrais citer la réaction de M. Gérard D. Lévesque, ministre québécois des Finances, au sujet des réductions de paiements de péréquation. Il a affirmé que les provinces en général avaient agi avec beaucoup de discipline et de modération quant au contrôle des dépenses et il a incité Ottawa à faire le tour de son propre jardin, pour voir jusqu'à quel point il pourrait lui-même réduire ses dépenses.

Je voudrais aussi faire part à la Chambre de la réaction de quelques groupes de pression. J'ai parlé tantôt de l'Association des collèges communautaires du Canada, je vais parler maintenant de l'Association canadienne des professeurs d'universités, de la Société médicale canadienne et de la Chambre de commerce du Canada.

● (1910)

[Traduction]

Selon monsieur Donald Savage, président de l'Association canadienne des professeurs d'université, le projet de loi C-96 va entraîner une baisse de la qualité de l'enseignement et un déclin du nombre de laboratoires et de bibliothèques. Il a affirmé que la bibliothèque de l'Université Queens se classe au 85^e rang parmi les universités nord-américaines et que celle de l'Université McGill occupe la 55^e place. Selon lui, l'exode des cerveaux a déjà commencé.

[Français]

De plus, selon le Dr Savage, une telle mesure entraînerait des réductions de frais de 20 fois supérieures à celles imposées par les libéraux, chose à laquelle s'étaient opposés les conservateurs de l'époque.

J'entendais un de mes collègues dire que le gouvernement actuel avait créé plusieurs emplois depuis septembre 1984. Il a même mentionné les chiffres de 600,000 emplois. J'aimerais apporter des précisions. Lorsqu'on parle de la création de 600,000 emplois, je voudrais bien spécifier que la majorité de ces emplois sont des emplois à temps partiel et ce sont des emplois à temps partiel qui n'ont pas de bénéfices au *pro rata* du nombre des heures de travail qui sont faites. Il a évidemment spécifié qu'il y avait eu beaucoup d'emplois qui ont été créés pour les femmes.

Je suis bien d'accord pour dire qu'il y a eu des emplois de créés pour les femmes, mais actuellement la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} MacDonald) est en grande difficulté parce que les programmes justement qui s'adressaient précisément aux femmes qui avaient des métiers non traditionnels ont été coupés depuis avril 1986 sans aucun préavis. A ce moment-là, toutes les femmes qui étaient engagées depuis plusieurs mois et qui s'attendaient d'acquérir leur formation, toutes ces femmes-là ont été retournées chez elle. De plus, il y avait un programme qui était bien précis pour les travailleuses à domicile qui voulaient retourner sur le marché du travail. Ces programmes ont tous été coupés et actuellement une femme qui est travailleuse à domicile pendant des années n'a plus aucune possibilité de faire un recyclage pour s'engager sur le marché du travail.